

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 65 (1985)
Heft: 4

Artikel: L'Argovie et ses relations avec la France
Autor: Brüschweiler, Roman W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Argovie et ses relations avec la France

Avant qu'il ne lui fût donné en 1803 le statut de canton, l'Argovie n'avait jamais véritablement eu d'indépendance politique, ce qui explique qu'elle n'avait, à aucun moment, pu établir avec la France des liens, tels qu'il peut s'en créer entre États souverains. Certes, une grande partie de l'actuel canton d'Argovie fit, au début du moyen âge, partie du Royaume des Francs. On retrouve d'ailleurs trace de cette appartenance au niveau de la répartition géographique actuelle, où les anciennes frontières établies par les Francs sont encore parfois visibles. Et bien que l'Argovie n'ait jamais eu de frontière commune avec l'actuel État français, de nombreuses relations sont nées au cours des siècles entre les régions qui forment l'actuel canton et la France ainsi que les provinces qui en font aujourd'hui partie.

Déjà au début du moyen âge, et durant tout le haut moyen âge, l'Argovie entretenait des contacts avec l'Alsace qui, à l'époque n'était pas française, mais faisait partie, tout comme l'Argovie, du Saint-Empire romain germanique. L'abbaye de Murbach, fondée en Alsace en 727 par des Pères Bénédictins, avait de nombreuses possessions hors d'Alsace, et en particulier en Argovie, où les domaines de Lunkhofen, Holderbank, Rein et Elfingen lui appartenaient, jusqu'à ce qu'elle les vendît en 1291 au roi Rodolphe de Habsbourg. Les Habsbourg, quant à eux, s'étaient assurés par alliance des liens étroits avec l'Alsace et l'Argovie depuis le XI^e siècle : on retrouve d'ailleurs presque depuis leur accession au pouvoir, trace de leurs résidences et de leurs propriétés aussi bien en Alsace qu'en Argovie. Le comte Rodolphe I^r, fondateur du couvent d'Ottmarsheim dans le Haut-Rhin (vers 1045) et le comte Radbot, fondateur de l'Abbatiale des Habsbourg à Muri en Argovie (1027) étaient frères. Et, pendant des siècles, les régions d'Alsace et d'Argovie soumises à la domination des Habsbourg firent partie du même Royaume d'Autriche, jusqu'à ce qu'elles soient reprises à la Maison des Habsbourg, l'Alsace allant alors au XVII^e siècle à la France, et l'Argovie rejoignant la Confé-

dération Helvétique, en partie dès 1415, puis plus tard pour le reste, c'est-à-dire le Fricktal, sous le règne de Napoléon.

Mais il y avait également des monastères argoviens qui possédaient des biens en Alsace. Le plus important d'entre eux, d'ailleurs appartenant aux Habsbourg, était le couvent de Königsfelden qui tirait essentiellement ses revenus de ses vignobles alsaciens, et ce, principalement grâce à l'aide de sa bienfaitrice, la reine Agnès de Hongrie. Mais en règle générale, le vin alsacien se buvait bien en Argovie. Pourtant, plus que ses vins, ce que Königsfelden doit à l'Alsace, c'est la somptueuse œuvre d'art qu'y a laissée, entre 1325 et 1330, un artiste inconnu, vraisemblablement originaire de Strasbourg, en réalisant les magnifiques vitraux qui ornent le chœur de l'église conventuelle, et parmi lesquels on peut voir encore aujourd'hui représentés, certains des fondateurs de l'église, comme Johanna de Pfirt, épouse d'Albert II, duc d'Autriche et de son neveu, le duc Rodolphe de Lorraine.

C'est au XII^e siècle que fut fondé en France l'Ordre de Cîteaux, qui se développa, d'ailleurs, fort rapidement. C'est pourtant en Argovie, plus exactement à

Wettingen que l'on construisit en 1227 la 1^{re} abbaye cistercienne, qui indirectement, avait des liens avec l'Alsace, vu que l'Abbaye de Salem dont la plupart de ses moines étaient originaires, et qui était située dans le sud de l'Allemagne, avait pour abbaye-mère le monastère de Lützel à la frontière de l'Alsace et de la Suisse. Tout aussi indirectement, Wettingen se retrouva entraînée dans un courant religieux français, tout du moins à l'origine, étant donné que ses abbés devaient régulièrement assister aux Chapitres Généraux de l'Ordre qui se tenaient à Cîteaux. Quant au couvent des Cisterciennes qui fut fondé au XIII^e siècle à Olsberg dans le Bas-Fricktal, il dépendit lui aussi, et ce, jusqu'à sa suppression au XVIII^e siècle, de l'Abbaye de Lützel.

A la fin du moyen âge, peu avant les guerres de Bourgogne, le Fricktal argovien devint possession d'un puissant souverain français : en effet, le duc Sigismond d'Autriche, fortement endetté, donna en gage au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, entre autres, les villes et châteaux de Rheinfelden et de Laufenbourg, ainsi que les territoires en dépendant, par conséquent tout le Fricktal.

C'est également à cette époque que certains jeunes Argoviens partirent servir dans les rangs d'armées étrangères, et c'est ainsi que ces soldats, en général issus de la petite bourgeoisie ou de la paysannerie argovienne, eurent l'occasion trois siècles durant, de mieux connaître la France, ainsi que le mode de vie et les coutumes de ses habitants, ce qui se fit d'ailleurs sentir au niveau du parler populaire. En règle générale, les Argoviens, en tant que ressortissants suisses dépendant du Gouvernement de Berne ou d'une autre ville de la Confédération, se voyaient refuser les grades d'officiers supérieurs. Pourtant, quelques-uns réussirent à sortir des rangs, tel Jakob Maienfisch (1726-1802), originaire de la petite ville de Kaiserstuhl, qui passa presque toute sa vie dans les troupes suisses en France, et qui, en 1784, fut promu au grade de Maréchal de Camp. Dans sa ville natale, il se fit alors construire une splendide demeure « à la Française », qui fut nommée la « Maison du Maréchal » et qui commémore aujourd'hui son souvenir.



Baden : la salle gothique de la Diète, à l'Hôtel de Ville, qui servit de salle de réunion aux cantons Confédérés jusqu'en 1712. Depuis 1876, cette salle est affectée au Tribunal de district.

C'est également en Argovie que le célèbre chef des Huguenots, le duc Henri de Rohan, finit ses jours. Blessé fin février 1638 dans une bataille près de Rheinfelden, il mourut le 13 avril de la même année à Königsfelden et ses obsèques eurent lieu à la Cathédrale de Genève. Cinquante ans plus tard, l'Argovie et plus spécialement la ville d'Aarau devenait pour un certain temps un lieu d'asile pour beaucoup de protestants français. De 1685 à 1699, il existera d'ailleurs à Aarau une communauté huguenote.

Mais bien que l'Argovie fût jusqu'en 1798, ou plus exactement jusqu'en 1803, réduite sur le plan politique à la passivité, on retrouve dans les archives fédérales du canton d'Argovie, quantité de documents faisant état de relations mutuelles entre la France et la Confédération au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Rappelons que Baden fut

jusqu'en 1712 le siège de la Diète fédérale, et que les archives de celle que l'on appelle aujourd'hui l'ancienne Confédération y furent constituées jusqu'en 1803, date à partir de laquelle elles furent conservées à Aarau. C'est ainsi qu'on peut y trouver de nombreux écrits émanant de rois de France ou de personnalités françaises célèbres à l'époque. Mais si ces importantes personnalités françaises du monde de la politique se rendaient à Baden, ce n'était pas seulement parce que la Diète y siégeait, mais parce que la ville était également connue pour ses thermes. L'ambassadeur de France y avait d'ailleurs une résidence réservée, appelée « La Maison française ». Et, quand le représentant de Louis XIV se rendit au Congrès de la Paix à Baden, après que la guerre de succession d'Espagne eut été finie, il amena avec lui une suite de 300 personnes, une troupe de théâtre et tout un corps de ballet.

Quant aux idées issues de la Révolution Française, elles trouvèrent dans l'Argovie bernoise réformée, et notamment à Aarau, de nombreux adeptes. Aarau prit même la tête de la scène politique, et devint, ne fût-ce que pour quelques mois, capitale de la République Helvétique, le nouvel État Suisse sous protectorat français. En 1802, et grâce à l'intervention de la France, le Fricktal qui jusque-là avait toujours appartenu à l'Autriche, entra dans la Confédération. Et, suite à l'effondrement de l'État Unitaire suisse, Napoléon entreprit de jouer un rôle de « Médiateur », lequel fut consacré par l'Acte de Médiation qui, entre autres, donna naissance au nouveau canton d'Argovie – « le canton malgré lui » – composé des trois anciens cantons d'Argovie, de Baden et du Fricktal. Quant à l'Acte constitutionnel lui-même, il était « orné » des initiales PF (Peuple Français) et revêtu du sceau de l'état, en



Citoyens et Membres du
Conseil du Canton d'Argovie, les sentiments que
la lettre que vous m'avez adressée, me font éprouver la plus
que vous connaissez tout le prix de la tranquille et heureuse
est assurée par l'acte de médiation, et que vous me êtes jus
qu'aujourd'hui en faveur de votre cause?

Persévérez dans ces émotions de concorde et
union sera votre force, et l'affection que vous me témoignez est
le plus efficace de sur toute.

Votre bonheur et votre sûreté ne cesseront pas
et je sentirai toujours l'instinct à vous donner des preuves de l'
affection que je vous porte.

Amiens le huit octobre, en
République Française le 27. d'août mil huit cent

l'occurrence la République Française. Et, quand le premier gouvernement cantonal argovien et le Grand Conseil envoyèrent au premier Consul Bonaparte une lettre témoignant de leur respect et de leur reconnaissance, Napoléon répondit par un parchemin signé de sa propre main, et dans lequel il s'adressait aux Argoviens en ces termes : « Persévérez dans ces dispositions de concorde et de confiance. Votre union fera votre force et l'affection que vous me témoignez sera toujours le garant le plus efficace de sa durée. Votre bonheur et votre sûreté ne cesseront d'être l'objet de mes vœux, et je serai toujours disposé à vous donner des preuves de l'intérêt et de l'affection que je vous porte. » Au cours des années qui suivirent, beaucoup d'Argoviens furent enrôlés dans l'armée française et participèrent aux campagnes napoléoniennes, parfois même, à de très hauts rangs. Quant aux Troupes Suisses en France, elles survécurent à la chute de Napoléon, et ne furent supprimées qu'en 1830, suite à la Révolution de juillet. Cette dernière influença également l'histoire de notre canton, puisque la population de nos campagnes, encouragée par l'exemple parisien, se rendit dans la capitale où elle réclama une révision de la Constitution fédérale.

Mais plus que des idées politiques, c'est tout un patrimoine culturel que l'Argovie doit à la France. Et même si Aarau ne fut capitale helvétique que pour quelques mois, cela lui valut d'acquérir une des plus importantes bibliothèques privées d'Europe qui, à l'origine se trouvait à Zoug, et appartenait à un noble de la ville, le baron Beat Fidel Zurlauben, lequel, en servant l'armée française avait été promu au grade de Général et avait également reçu le titre de baron. Cette bibliothèque qui regroupait des collections de livres de grande valeur, ayant pour la plupart appartenu en France à des nobles, des ecclésiastiques ou à divers instituts, ne fut vendue que lorsque l'Assemblée Nationale française décida en 1791 de supprimer les pensions et les rentes allouées jusque-là aux serviteurs de l'État. Et sans l'Assemblée Nationale française, cette bibliothèque d'une extrême richesse ne serait jamais venue en Argovie...

Et aujourd'hui encore, artistes et universitaires argoviens se plaisent à venir séjournier en France, où non seulement ils sont attirés par la culture et les manifestations artistiques, mais également par les paysages et le savoir-vivre français. Et bien que certaines de ces relations ou influences soient à peine perceptibles, elles contribuent quand même à élargir nos horizons.

Le Ministre des
Relations Extérieures
de monsieur Talleyrand